

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

SYNDICAT MIXTE PRODUCTION
D'EAU POTABLE OUEST 35
38 rue du Rocher
35 580 - GUICHEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020

Nombre de délégués :
- en exercice : 12 - présents : 8
- pouvoir(s) : 1 - absent(s) : 4

L'an deux mil vingt, le quatorze octobre à 19h00, le Comité du syndicat OUEST 35, dûment convoqué le 02 octobre 2020, s'est réuni en Mairie de GUICHEN.

PRÉSENTS :

MONTFORT-COMMUNAUTÉ	Fabrice DALINO	Joseph THÉBAULT
SM EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT	David MOIZAN	
SM SIAEP LES BRUYÈRES	Rémi PITRÉ	Joël SIELLER
REDON AGGLOMÉRATION	Fabrice SANCHEZ	Jean-Luc GUILLAUME
SIE PAYS DE BAIN	Yves THÉBAULT	

ABSENT(S) : Murielle DOUTÉ-BOUTON (Excusée), Patrick BAUDY (Excusé), André CROGUENNEC, Joël JUTEL (Excusé) ;

POUVOIR(S) : Murielle DOUTÉ-BOUTON a donné pouvoir à David MOIZAN ;

2020-26 – Délégations au Président

Il est proposé de renouveler la même délégation que celle accordée au précédent Président, savoir :

- Procéder, dans la double limite des sommes inscrites au budget et d'un maximum d'un million d'euros (1 000 000 €), à la réalisation **d'emprunts et lignes de trésorerie** destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des **marchés** de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée pour les marchés **ne dépassant pas 214 000 € HT** lorsque les crédits sont prévus au budget ; puis en informer les membres lors du prochain comité ;
- Passer et signer les **conventions** et tout **contrat d'assurance, d'entretien, de maintenance** ;
- Signer les **baux**, les **publications aux hypothèques** ;
- Accepter les **dons et legs** qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- **Agir en justice** et engager les personnes ou entreprises qu'il jugera utile à la défense des intérêts du Syndicat.

Après délibération, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, Donnent les délégations énoncées ci-dessus au Président.

Acte rendu exécutoire après :

- Envoi en Préfecture le : 16/10/2020
- Notification ou publication le : 16/10/2020

Pour extrait conforme,
Le Président
Rémi PITRÉ

